



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illicz porte à la connaissance du public que M. Joost Van Grimbergen, Route de Champoussin 20, 1873 Val-d'Illicz - Champoussin, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

- Locaux et emplacements** : Bâtiment sur parcelle 1693, au lieu-dit « Les Croix »
- Enseigne** : Restaurant « Le Poussin » et bar « Le Nid »
- Prestations** : Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
- Heures d'ouverture** : de 11h30 à 14h30 (Restaurant)
de 16h00 à 19h00 et de 21h00 à 01h00 (Bar)
- Début de l'activité** : 15 décembre 2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illicz, le 20 octobre 2023

Commune de Val-d'Illicz